

Sites de location mieux cadrés

Airbnb ► L'activité des plateformes qui recensent les logements en ligne du type Airbnb sera mieux cadrée dans le canton de Vaud. Le Grand Conseil a accepté hier un projet de loi obligeant les loueurs de s'annoncer aux communes, et que celles-ci en tiennent un registre.

Cette nouvelle réglementation élaborée par le Conseil d'Etat, répondant à deux postulats déposés il y a cinq ans, vise deux objectifs: d'une part, éviter une distorsion de concurrence entre des chambres d'hôtes et l'hôtellerie traditionnelle et, d'autre part, éviter une soustraction des appartements au marché du logement.

En février 2020, Airbnb affichait 4403 locations dans le canton de Vaud. **ATS**
